

Ce document présente un exemple de cadre de gouvernance pour aider les promoteurs de régimes de capitalisation de petite à moyenne taille qui offrent des régimes plus simples à établir des processus formels de prise de décision et d'administration des régimes. Conformément à la partie 2.1.2 de la [Ligne directrice pour les régimes de capitalisation](#), il est recommandé aux promoteurs de créer et de documenter un cadre de gouvernance adapté à la taille et à la complexité de leur régime.

Même s'il ne remplace pas des conseils juridiques, ce document de référence vise à illustrer ce qu'un cadre de gouvernance de base pourrait comprendre pour les promoteurs qui gèrent des régimes de capitalisation de petite taille et peu complexes, en dehors des régimes de retraite. Les promoteurs sont invités à obtenir des conseils professionnels pour s'assurer que leur approche en matière de gouvernance satisfait à toutes les exigences réglementaires applicables.

## Documents à produire par le promoteur de régime et à quelle fréquence

*Le texte fourni ici n'est donné qu'à titre d'exemple et doit être complété par le promoteur du régime.*

Catégorie	Meilleures pratiques	Soutien de la Sun Life
<b>Rôles et responsabilités</b>	Décrire les rôles, les responsabilités et les obligations de tout intervenant ou de toute partie impliquée dans le cadre de gouvernance. Fournir des détails sur les types de documents disponibles au sujet des régimes, sur leur emplacement ainsi que sur les obligations et les responsabilités des participants.	Veillez consulter le guide de gestion administrative et l'entente sur les frais et services. Ces documents décrivent les rôles et les responsabilités de votre fournisseur de services, les Régimes collectifs de retraite (RCR) de la Sun Life (SL). La SL vous fournit les documents sur le régime lors de la mise en œuvre du régime ainsi que lorsque des modifications y sont apportées. Vous devez les conserver pour vos dossiers. Les responsabilités des participants sont indiquées dans les guides d'adhésion et les brochures à l'intention des participants (si vous utilisez ceux de la SL), et elles sont décrites en détail sur le site Web sécurisé des participants.
<b>Fournisseurs de services</b>	Évaluer régulièrement les fournisseurs de services sélectionnés d'après les exigences relatives aux régimes de capitalisation, leur rendement et la qualité de leurs produits et services, le code de conduite, et les gestionnaires de placements ainsi que le rendement des placements.	Les RCR de la SL fournissent des services de tenue de dossiers depuis plusieurs années. Ils ont ainsi acquis de solides connaissances et une riche expérience. Les RCR de la SL fournissent actuellement des services à près de 7 500 régimes collectifs, qui représentent plus de 1,5 million de participants. Les RCR de la SL fournissent leurs services conformément aux exigences énoncées dans la Ligne directrice pour les régimes de capitalisation et les lois applicables.  Les RCR de la SL tiennent une liste de surveillance des fonds de placement. La SL offre une vaste gamme de fonds qui conviennent dans différentes conjonctures. La SL donne accès à des renseignements détaillés sur les fonds par l'intermédiaire de <b>Morningstar</b> <sup>®</sup> , ce qui permet aux Clients prendre des décisions éclairées.

**Documents à produire par le promoteur de régime et à quelle fréquence**

*Le texte fourni ici n'est donnée qu'à titre d'exemple et doit être complété par le promoteur du régime.*

Catégorie	Meilleures pratiques	Soutien de la Sun Life
<b>Processus de communication, y compris un processus de traitement des plaintes des participants</b>	Fournir aux participants du contenu pédagogique et des communications de qualité, en passant en revue régulièrement les communications concernant le régime. Définir un processus pour traiter les plaintes éventuelles des participants.	<p>Le programme de formation et de communication de la SL vise à susciter l'engagement des participants à toutes les étapes de leur vie professionnelle et de leur régime : de l'accueil à l'adhésion, de la constitution de l'épargne à la préparation de la retraite et enfin au départ à la retraite. La SL suscite l'engagement des participants tout au long de la vie de leur régime : l'ensemble des formations et des communications numériques, imprimées et en personne reflète les aspects uniques du régime et de ses participants.</p> <p>La SL soutient les stratégies de formation des promoteurs de régimes de capitalisation par l'intermédiaire de la <a href="#">Centrale des demandes des promoteurs</a>, un outil de formation et de communication conçu pour vous aider à soutenir le mieux-être financier des employés. Les promoteurs ont aussi accès au <a href="#">calendrier annuel des campagnes de communication</a> de la SL ainsi qu'aux <a href="#">webinaires sur le mieux-être financier</a> (en direct et sur demande), qui portent sur divers thèmes liés aux finances.</p>
<b>Code de conduite traitant notamment des conflits d'intérêts</b>	Mettre en place un code de conduite traitant notamment des conflits d'intérêts, ou inclure un renvoi à un tel code.	<p>La SL a adopté des Règles de conduite qui intègrent ses principes directeurs en matière de conflits d'intérêts. <a href="#">Cliquez ici</a> pour les consulter. En plus des Règles de conduite de la SL, les RCR de la SL ont adopté des règles de conduite complémentaires.</p> <p>La SL demande à chaque gestionnaire de placements avec lesquels elle a des ententes dans le cadre du programme Choix de placements de base<sup>MC</sup> de fournir ce qui suit : règles de conduite; manuel de contrôle de la conformité; normes liées aux paiements indirects au moyen de courtages; principes directeurs – opérations sur valeurs mobilières; conflits d'intérêts; normes sur le vote par procuration; normes de protection des renseignements personnels. Chaque gestionnaire de placements a des principes appropriés en place.</p>
<b>Évaluation du processus de gouvernance</b>	Établir et consigner un processus prévoyant une évaluation régulière.	Utilisez ce modèle ainsi que tout autre document sur la gouvernance pour évaluer le processus.

**Au besoin :** Vous pourriez vouloir consigner les risques et mesures d'atténuation éventuelles, selon la taille et la complexité de votre régime.

Exemple : Transfert de connaissances si l'administrateur actuel change de poste.

**Révisé par :**

**Fonction :**

**Date :**